Les circuits du black dans l'entreprise

Enquête. Petits arrangements avec la comptabilité, cavalerie organisée, fraude à la TVA... L'économie grise concerne tout le monde. Plongée dans les circuits de l'argent au noir.

BASIQUE: minorer ou dissimuler ses recettes

La technique numéro 1 est aussi la plus simple. La fraude au chiffre d'affaires (par omission ou dissimulation de recettes) a obligé le fisc à facturer pour près de 22,7 milliards d'euros de redressement en 2002, soit 2,3 % du PIB. Dans bien des commerces où les transactions sont payées en liquide, la tentation est forte de minorer les recettes. Champions incontestés de ce type de sport, les hôtels cafés restaurants arriveraient encore à soustraire, en moyenne, le quart de leur chiffre d'affaires au fisc ! Alors même que les clients règlent à plus de 80 % par chèque, carte bancaire ou titre-restaurant. « J'appelle mon expert-comptable et je lui demande quand je dois m'arrêter de travailler pour ne pas entrer dans la tranche maximale d'imposition », explique Fabien, chirurgien-dentiste à Paris, qui accepte volontiers de réduire la note de certaines poses de prothèses moyennant un règlement en espèces.

Grâce à l'informatique, les techniques d'escamotage se perfectionnent. Les spécialistes évoquent par exemple la « touche étoile ». Celle qui sert à faire basculer la transaction dans le néant comptable. « Un bon logiciel de tri peut permettre de ne prendre en compte qu'une rentrée sur trois, confie un limier du fisc. Certains commerçants n'hésitent pas à programmer un nombre maximal de transactions par carte bancaire dans la journée : audelà de 100, on paie en espèces... »

En 2003, le fisc croit avoir mis la main sur une gigantesque opération de fraude dans le secteur des salons de coiffure : après un contrôle fiscal, un franchisé Saint-Algue, à Nantes, suspecté d'avoir trafiqué un logiciel de gestion de caisse pour faire disparaître une partie des recettes, est mis en examen. Cas isolé, selon la Fédération nationale de la coiffure. Qui accuse un éditeur de logiciels d'avoir fait de cette fameuse touche étoile un argument de vente auprès des commerçants de l'hôtellerie restauration ou des pressings.

Reste que ce petit jeu oblige à pratiquer une double comptabilité : une officielle, sur laquelle seront payés impôts et charges sociales, et une autre, pour savoir ce que l'affaire rapporte.

Méthode encore plus radicale : ne déclarer aucune activité du tout ! Des centaines d'entreprises non immatriculées au RC exercent ainsi un vrai business en échappant à toute forme de charges.

DISCRET: utiliser un fournisseur qui surfacture

Facturer 30 centimes d'euros le point de colle, c'est un peu exagéré, non ? » En effet! Ce gros annonceur publicitaire a demandé à son contrôle de gestion d'éplucher dans le détail une facture envoyée par un routeur de mailings sur laquelle il tiquait. Bonne pioche: tous les frais techniques de diffusion du message en question avaient systématiquement été gonflés. Collages, frais de mise sous pli, frais de timbre, distribution de catalogue, mise sous film du mailing, tout avait été systématiquement exagéré.

« Le problème de la surfacturation n'est pas dans l'existence de la prestation mais dans sa valorisation », relève Noël Pons, du Service central de prévention de la corruption, qui a consacré un de ses rapports à la question de la corruption dans le petit monde de la publicité. « La prestation existe mais sa valeur est largement surestimée. » Rien que de très classique. Et le risque d'être découvert est d'autant plus faible que la prestation en question est immatérielle : la même journée de prestation « de conseil » peut être valorisée de 1 000 euros par jour à... dix fois plus, si le « conseilleur » est un gourou.

L'avantage de la surfacturation est évidemment de permettre en contrepartie la « production » et la sortie discrète d'argent au noir. Par exemple quand fournisseur et client sont de mèche et se mettent préalablement d'accord, l'un pour surfacturer un service et l'autre pour le payer, afin qu'on lui rétrocède éventuellement en liquide ou en nature, pardessous la table, ce qui correspond au trop-perçu...

Une variante dite « politique du ventre mou » se pratique quand la relation commerciale est déjà installée : elle consiste, par petites touches, à augmenter le prix d'une prestation d'un montant unitaire faible mais récurrent. C'est l'effet dit « boule de neige ». Une station de radio a pu ainsi surfacturer durant trois ans à un annonceur des frais techniques anormaux de 20 %. Sur un budget de 6 millions d'euros, cela donne la bagatelle de 1,2 million de

surfacturation. Photocopies, frais d'impression, frais kilométriques sont des niches de prédilection pour ces petits arrangements avec la réalité.

CLASSIQUE MAIS PAYANT: jouer aux fausses factures

Alimenter une caisse noire, subvenir aux dépenses personnelles des dirigeants de l'entreprise, corrompre un élu ou un futur client... Voilà autant de « nécessités » que la morale réprouve mais qui sont le « pain quotidien » de la vie des affaires, du moins dans certains secteurs. « Rentrez des fausses factures, vous obtenez des euros ! », sourit Noël Pons, jovial membre du service central de prévention de la corruption (SCPC), expert en décorticage des montages frauduleux (six livres à paraître sur la guestion!). Et d'expliquer le schéma de base : « Votre société émet des chèques ou des effets de commerce en contrepartie de fausses factures dressées par un fournisseur ou un prestataire de services complice. Vous pourrez ainsi alourdir fictivement vos charges. La société complice encaissera les chèques et vous remettra des espèces ; en général, le montant des chèques moins la TVA, et moins le taux de commission rémunérant le service. » Pour vous procurer 1 000 euros en liquide, faites-vous établir une facture pour une prestation bidon d'un montant de 1 296 euros TTC : soit 1 000 euros HT + 196 euros de TVA à 19,6 % + les 10 % (100 euros), au minimum, de commission à un intermédiaire. La plupart des dirigeants de société l'affirment la main sur le cœur : ils ne peuvent prélever 1 euro dans la caisse de la société sans justificatif, celle-ci étant tenue par des comptables salariés. Nos capitaines d'industrie omettent juste de dire comment ce système de fraude à base d'opérations fictives peut fonctionner malgré l'éventuel contrôle interne. Le comptable de l'entreprise qui reçoit une facture bidon et un ordre de la direction de la payer à une société-taxi ignore que l'argent du chèque sera ristourné secrètement par le taxi au PDG lui-même. Une polyclinique de Bordeaux vient récemment de se faire condamner en correctionnelle: elle se faisait payer deux fois une prestation unique. La seconde facture était donc fausse et alimentait un circuit occulte.

Cette variante de la surfacturation porte un nom, le procédé dit de « multiplication des pains ». Dans le nettoyage, ou l'artisanat du bâtiment, une combine est souvent utilisée, qui consiste à facturer au client non pas sa quote-part de frais d'utilisation de véhicules, d'heures travaillées par la machine ou de kilomètres effectués par la fourgonnette, mais la totalité des heures ou des kilomètres, y compris ce qui concerne d'autres clients. La fantaisie permet aussi de facturer des trajets imaginaires lieu de travail-retour sur site, même si les employés et le matériel sont allés directement d'un lieu à l'autre, ou encore de facturer des heures d'utilisation quand les véhicules sont en réparation...

CULOTTÉ : faire raquer le Trésor par le biais de la TVA

Un millions d'euros par an! » Au Syndicat national unifié des impôts (Snui), on enrage. 1 001 millions, c'est le montant fou de la fraude aux crédits de TVA chaque année. Il y a mieux que ne pas déclarer une activité au fisc: en déclarer une fictive et faire « raquer » le Trésor public. « Pour les fraudeurs, la fraude à la TVA intracommunautaire est plus rentable que la vente sans facture sur le marché interne », observe-t-on au Conseil des impôts, où l'on s'inquiète des proportions de la fraude, qui n'est plus réservée aux seuls grands escrocs. Même d'honorables entreprises ayant pignon sur rue s'y livrent. La PJ nantaise a repéré, en 2002, une escroquerie portant sur plus de 10 millions d'euros. Des sociétés d'import-export présentaient des factures et des bons de transport fictifs pour justifier leurs demandes de récupération d'une TVA à 20,6 %.

TRANSNATIONAL: verser des salaires dans un paradis fiscal

C es comptes en Suisse ? C'étaient des compléments de salaire, monsieur le président. » Mars 2003, procès Elf, un des trente-quatre prévenus, cadre supérieur du groupe, confesse qu'une partie de sa rémunération s'effectuait au black. Car il n'y a pas que le travail non qualifié que l'on paie au noir. Des PDG salariés mais aussi des cadres supérieurs à haut potentiel dont on tient à s'attacher la fidélité bénéficient de rémunérations complémentaires substantielles versées à l'étranger pour échapper à la tranche supérieure du barème de l'impôt sur le revenu. « De plus en plus de PDG salariés de leurs PME s'octroient ainsi des rémunérations annexes, explique Serge Colin, secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts. Comme les grands patrons, ils fraudent sur les stockoptions, sur les remboursements de frais, roulent avec la fameuse voiture en crédit-bail aux

frais de la société. Mais, de plus en plus, ils se font attribuer une carte de crédit par un établissement bancaire de Jersey!

Vous méritez mieux que vos 100 000 euros annuels ? Qu'à cela ne tienne, votre employeur versera 100 000 euros de plus à une société écran en Allemagne pour une prestation fictive. Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction au pôle financier de Paris, qui a bouclé l'instruction de l'affaire Elf, explique le schéma : « Cette société écran reverse les sommes à une autre située, elle, dans un paradis fiscal, le Lichtenstein, qui place l'argent dans une banque. » Celle-ci fournira la panoplie des services : comptes secrets, placements de père de famille, carte de retrait pour votre argent de poche, etc. Pour des retraits plus importants, prévoir une mallette et des allers-retours au Lichtenstein. Si la peur vous tenaille, envoyez un homme de confiance, un « Schtroumpf », ou porteur de valises dans le jargon des « affaires ». On en rencontre dans les TGV pour la Suisse. A vos risques et périls !

GLOSSAIRE: Les mots pour le dire: un vocabulaire très imagé

B comme... black. Pour le fisc et l'Urssaf, toute transaction non déclarée, donc échappant aux charges sociales et à l'impôt, est illicite. A ne pas confondre avec argent liquide : on peut faire de l'argent au noir sans faire du liquide. Inversement, des transactions en liquide ne sont pas toutes réalisées au noir ! Reste que le liquide laisse moins de traces.

C comme... cavalerie. Procédé délictueux employé par des entrepreneurs en mal de trésorerie ou à découvert. Son principe est celui de la fuite en avant. Schéma type de la cavalerie : une entreprise A en difficulté tire une traite sur une entreprise amie B (le tiré), qui accepte bien que ne lui devant rien. En tant que tireur, A fait escompter la traite par sa banque, comme s'il y avait une cause commerciale.

F comme... Fausse facture . Facture bidon ne correspondant à aucune prestation réelle ou d'un montant gonflé et sans rapport avec la réalité de la prestation (surfacturation). Exemple de fausse facture : le rapport photocopié de Xavière Tiberi, fautes comprises.

F comme... Fiduciaire. Entreprise de services généralement située en Suisse ou au Lichtenstein, entre le cabinet juridique et la banque, qui vous proposera toute une série de prestations dans des paradis fiscaux.

S comme... Schtroumpf. Porteur de valises, chargé de véhiculer la « fraîche » entre Lausanne et Paris (souvent par TGV, parfois en voiture).

T... comme « taxi ». Société-écran, faux-nez et prête-nom, la spécialité du « taxi » consiste à émettre des documents commerciaux couvrant des opérations fictives passées avec des entreprises réelles, de sorte que les opérations frauduleuses ne laissent pas de trace dans la comptabilité.

ABUS DE BIENS SOCIAUX

Les mauvaises habitudes se prennent au berceau

« Nos patrons de PME sont incorrigibles! », soupire un expert-comptable du réseau Befec Partenaires. Jean-Michel Baylet, patron de presse et président de parti politique, s'était arrangé avec une société de nettoyage pour permettre à sa famille de bénéficier d'employés de maison à domicile. La société de nettoyage incluait les salaires de ces employés dans la facture, qu'elle présentait à La Dépêche du Midi au titre du nettoyage des locaux du journal. De plus, grâce à un système de comptes de compensation mis au point avec des annonceurs du journal, le PDG bénéficiait aussi de billets d'avion, de bijoux, d'appareils ménagers ou de hi-fi, de foies gras, d'alcools, etc., en échange d'espaces publicitaires dans le quotidien régional...

En fait, ces mauvaises habitudes se prennent très tôt. Dès la création de l'entreprise. En entreprise individuelle, il est tentant de confondre la caisse de l'entreprise avec sa poche personnelle. Ainsi, un couple d'hôteliers de Guinguamp avait créé une SARL pour exploiter un hôtel. Ils ont vécu trois ans sur la bête avant de prendre la fuite. Ils vivaient sur un compte courant d'associés débiteur de 51 000 euros, finançant à 90 % des dépenses personnelles!

Ce qu'il en coûte fiscalement et pénalement de faire du « black » :

Accepter trop d'argent liquide : en principe, un commerçant ne peut accepter de paiement en liquide pour une transaction supérieure à 3 000 euros (pour une relation commerciale avec un particulier). Pour une transaction entre un particulier et un artisan, le maximum de paiement en liquide autorisé par le fisc s'élève à seulement 750 euros.

Ne pas déclarer assez aux impôts : pour insuffisance de déclaration, le fisc inflige un intérêt de retard de 0,75 % des sommes éludées par mois et une majoration de 40 % pour mauvaise foi, voire 80 % pour manœuvre frauduleuse.

Dissimuler (et minorer) le prix réel de vente d'un fonds de commerce ou d'un bien professionnel : au minimum, une amende fiscale égale à 50 % du montant des droits ou taxes exigibles, cumulable avec l'intérêt de retard de 0,75 % par mois. Tout complice (qui aurait versé des dessous de table) est personnellement passible de la même amende.

Frauder le fisc : là, le tarif est plus lourd, puisque le contribuable entre dans la catégorie « délinquant ». Pénalement, l'amende peut grimper jusqu'à 37 500 euros et l'emprisonnement peut aller jusqu'à cinq ans. En cas de récidive dans les cinq ans, les peines doublent : 75 000 euros et dix ans ferme.

Commettre un abus du crédit de la société (abus de biens sociaux) : faire un usage contraire à l'intérêt de la société de son crédit ou piquer dans la caisse constitue un délit passible de cinq ans de prison ferme et de 375 000 euros d'amende.

Emettre une fausse facture : comme tout faux en écriture, c'est un délit pénal punissable de cinq ans de prison ferme et/ou de 375 000 euros d'amende.

Recourir à un travailleur clandestin : 30 000 euros d'amende et trois ans de prison ferme au maximum. 40 000 euros et deux ans fermes de plus si le travailleur est en situation irrégulière.

ENQUÊTE: Un argent « noir » plutôt bien toléré...

1. Selon vous, l'argent au noir est-il un phénomène...?

Très important 51 %

Assez important 44 %

Peu important 5 %

Pas important du tout 0 %

2. Quel est votre avis sur l'argent au noir?

C'est illégal et scandaleux 11 %

C'est illégal, mais il y a des cas où cela peut être utile 56 %

C'est une nécessité et cela fait partie de la vie courante 25 %

C'est une question de survie 8 %

3. Voici différents moyens de se procurer de l'argent au noir. Quels sont ceux que vous connaissez ?

Remboursement de frais sur des dépenses non réalisées ou injustifiées 70 %

Fausse facture permettant de couvrir une sortie de caisse 53 %

Surfacturation par un tiers qui reverse en espèces une partie du montant facturé 30 %

Facturation par un tiers dans un autre pays (Luxembourg, paradis fiscal...), avec reversement sous forme d'espèces 17 %

[Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples]

Etienne Gless (L'Entreprise mai 2003)